



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION	Numéro : PA2022-117 Date : 27 Octobre 2022
Unité administrative responsable	Planification de l'aménagement et de l'environnement
Instance décisionnelle	Conseil de la ville Date cible :
Projet	
Objet	Nomination des membres de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec
Code de classification	No demande d'achat

EXPOSÉ DE LA SITUATION

En référence au Règlement R.V.Q. 2831 sur la procédure, la régie interne et les décisions de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ), le mandat des membres actuels de la CUCQ, autres que les membres du conseil municipal, est terminé depuis le 19 octobre 2022. Il y a donc lieu de procéder au renouvellement ou au remplacement de ces membres.

En considérant que trois membres du conseil municipal demeurent membres de la CUCQ et en assumant la présidence, la vice-présidence et le rôle de membre substitut, il est donc possible de nommer sept membres votants réguliers et trois membres substitués provenant du public pour en compléter la composition.

Il est à considérer que trois des membres nommés en 2020 ne sont pas éligibles au présent renouvellement puisque les dispositions réglementaires ne permettent pas plus de deux mandats successifs.

Il est également à considérer qu'il est préférable de ne pas remplacer tous les membres sortants de manière à assurer une continuité et une cohérence et ainsi permettre une intégration plus adéquate des nouveaux membres.

De plus, le règlement prévoit, à l'article 5, la nomination d'un second vice-président qui est résident de la ville sans être membre du conseil de la ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

PA2021-150 - Nomination d'un vice-président à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec
 PA2020-123 - Nomination des membres de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec
 PA2018-044 - Nomination des membres de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec

ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES

Afin de favoriser une composition variée et de qualité, le processus d'appel de candidatures a été ouvert à l'ensemble des citoyens de la ville de Québec et a été publicisé sur le site Internet de la Ville. Les personnes possédant des expertises dans les domaines de l'architecture, de l'architecture de paysage, de la construction, de l'environnement, de l'évaluation, du génie, de l'histoire de l'art et de l'architecture, de l'immobilier, de l'urbanisme ou oeuvrant dans des domaines connexes au champ de compétence de la CUCQ, étaient invitées à soumettre leur candidature.

Au terme de cette opération, une liste de candidats potentiels a été dressée aux fins d'évaluation. Un jury de sélection composé de trois personnes, dont deux étaient externes à la Ville ont réalisé des entrevues avec les candidats les plus qualifiés selon une grille de critères.

Lors du processus de sélection, les critères suivants ont été établis pour le recrutement :

- être résident de la ville de Québec;
- détenir des compétences en lien avec le mandat défini;
- être disponible pour participer pleinement aux séances hebdomadaires.

De plus, il est recherché dans la composition de la CUCQ, les trois caractéristiques suivantes :

- équilibre dans la répartition entre les hommes et les femmes;
- équilibre dans la représentation des divers groupes d'âge;
- compétences complémentaires entre les membres du groupe.

Au final, en incluant les membres issues du conseil de la ville, la CUCQ sera composée de 7 femmes et 6



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION	Numéro : PA2022-117 Date : 27 Octobre 2022
Unité administrative responsable	Planification de l'aménagement et de l'environnement
Instance décisionnelle	Conseil de la ville Date cible :
Projet	
Objet	Nomination des membres de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec
ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES	
hommes.	
RECOMMANDATION	
<p>1. De nommer les personnes suivantes à titre de membres de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec issues des résidents de la ville, autres que les membres du conseil de la ville, pour siéger à compter de la séance du 15 novembre 2022 :</p> <p>À titre de membres réguliers pour un second mandat de deux ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Madame Véronique Cadoret-Plamondon, urbaniste et designer urbain - Monsieur Guillaume Fafard, architecte - Madame Élixa Gouin, architecte - Madame Anne Vallières, architecte <p>À titre de membres réguliers pour un premier mandat de deux ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Louis-Daniel Brousseau, architecte et designer urbain - Monsieur Alexandre Laprise, architecte - Madame Jasmine Maheu-Moisan, architecte <p>À titre de membres substitués pour un premier mandat de deux ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Antoine Guy, architecte - Monsieur Mathieu Robitaille, architecte - Monsieur Martin Simard, professeur de géographie et d'aménagement <p>2. De nommer madame Véronique Cadoret-Plamondon, urbaniste et designer urbain, à titre de seconde vice-présidente de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec.</p>	
IMPACT(S) FINANCIER(S)	
ÉTAPES SUBSÉQUENTES	
ANNEXES	
VALIDATION	
Intervenant(s)	Intervention Signé le
Responsable du dossier (requérant)	
Josée Vaillancourt	Favorable 2022-10-27
Approbateur(s) - Service / Arrondissement	
Benoît Longchamps	Favorable 2022-10-27
François Trudel	Favorable 2022-10-27



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION	Numéro : PA2022-117 Date : 27 Octobre 2022
Unité administrative responsable	Planification de l'aménagement et de l'environnement
Instance décisionnelle	Conseil de la ville Date cible :
Projet	
Objet	Nomination des membres de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec
Cosignataire(s)	
Direction générale	Isabelle Dubois Favorable 2022-10-27
Résolution(s)	
CV-2022-0971	Date: 2022-11-07
CE-2022-2051	Date: 2022-11-02